

AVIS PUBLIC

Demande de dérogation mineure

Demande no 2020-30



À la séance ordinaire qui sera tenue le **8 septembre 2020**, à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boul. Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure aux dispositions du Règlement de lotissement no 438, à savoir :

DÉROGATION MINEURE NO 2020-30 : LOT 2 070 095 (BOULEVARD PERROT)

La demande vise à permettre un lotissement dérogatoire, soit :

- Deux rues sans issue de type cul-de-sac qui ont une longueur respective de ± 376 mètres et de ± 148 mètres alors que la longueur maximale autorisée est de 125 mètres;
- Une rue dont l'emprise (largeur) est de 13,3 mètres alors que le minimum requis est de 15 mètres;
- Une intersection entre la nouvelle rue et le boulevard Perrot est de 71 degrés alors que le minimum autorisé est de 75 degrés.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de la séance du 8 septembre 2020.

En vertu des dispositions de l'arrêté ministériel no 2020-049 du 4 juillet 2020, une consultation écrite de 15 jours est aussi tenue à compter de ce jour concernant la demande de dérogation mineure no 2020-30. Toute personne qui veut ainsi donner son avis, commenter, se prononcer ou s'opposer quant à cette demande doit, dans les 15 jours de la publication du présent avis public, faire connaître ses commentaires par écrit à la greffière de la Ville, Me Catherine Fortier-Pesant, à l'adresse suivante : 21, rue de l'Église, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (Québec), J7V 8P4 ou par courriel à l'adresse suivante : cfpesant@ndip.org en spécifiant bien le numéro de la demande de dérogation mineure.

La décision du conseil municipal sur la demande de dérogation mineure sera rendue à la séance du 8 septembre, à la lumière des recommandations du CCU et des avis, commentaires et/ou oppositions reçues par la Ville au cours de la consultation écrite de 15 jours annoncée par le présent avis, et en personne lors de la séance.

FAIT À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 24 AOÛT 2020.

Catherine Fortier-Pesant
Greffière
/sb